



Intitulé : CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (CAP AEPE)

RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28048/>

Objectifs professionnels :

Etre capable d'assurer l'accueil et la garde de jeunes enfants, de répondre à ses besoins fondamentaux et de contribuer à son développement, son éducation et sa socialisation, assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Public et pré requis :

Public : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Nombre de participants : Entre 8 et 30 apprentis

Prérequis : Etre sorti(e) de 3^{ème}

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Moyens : Livret d'apprentissage, ordinateur, internet, matériels d'animation, salle de puériculture, cuisine, salle banalisée, plateforme numérique

Intervenants : Professionnels de la petite enfance, Professeurs de l'Education Nationale

Accessibilité :

Locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Service handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr

Adaptation pédagogique possible, présence d'un référent handicap dans la structure.

Programme :

Domaine de formation 1 :

Accompagner le développement du jeune enfant

Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte – Adopter une posture professionnelle adaptée – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant – Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.

Domaine de formation 2 :

Exercer son activité en accueil collectif

Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant – Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

Domaine de formation 3 :

Exercer son activité en accueil individuel

Organiser son action – Négocier le cadre de l'accueil – Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant – Elaborer des repas

Modalités d'admission et délais d'accès :

Sur dossier d'inscription et signature d'un contrat d'apprentissage chez un employeur. La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début de l'exécution du contrat (Article L.6222-12 du code du travail)

Réception des inscriptions de Mars à Décembre de l'année en cours.

Fiche de pré-inscription téléchargeable sur notre site internet.

Date et Durée de la formation :

950 h sur 2 ans. De Septembre 2023 à Juin 2025.

Modalités d'Evaluation :

Epreuves ponctuelles orales et écrites conforme au référentiel

Validation :

Diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Education Nationale
Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences

Passerelles :

Passerelles possibles vers d'autres certifications du domaine sanitaire et social. Pas d'équivalence.

Lieu et Contact :

Lieu : 9 rue Depoorter 59190 Hazebrouck

Contact : Mme DAUMAS, Responsable Pédagogique. Tél : 03.28.41.96.06.

Mail : alternance@lycee-depoorter.com Site internet : www.lycee-depoorter.com





Tarif de la formation :

Coût de la formation : 7000 €/an au 1^{er} Septembre 2019.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » : Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné (OPCO). Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail: «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Rythme de l'alternance :

Tous les Mercredis + les 1^{ères} semaines des vacances scolaires (sauf vacances de Noël) + les 15 premiers jours de Juillet et les 15 derniers jours d'Août (suivant le calendrier annuel d'alternance).

Perspectives post-formation :

Suite de parcours : Concours ATSEM – Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture – Diplôme d'Etat Moniteur Educateur – Diplôme d'Etat Aide-Soignante

Débouchés : Animateur petite enfance – Agent de crèche – Auxiliaire de crèche – Garde d'enfants à domicile – Assistante maternelle

Valeurs ajoutées :

- UFA adossée au Lycée Depoorter possédant le label « Métiers de la Santé et du Social »
- Restauration possible sur place qui promeut l'innovation, l'utilisation de produits frais locaux et la démarche éco citoyenne (Mille et un repas)
- Regard bienveillant
- Valorisation des progrès
- Participation à des projets solidaires et culturels
- Accompagnement dans l'orientation

100% de réussite aux examens

36% de poursuites d'études

18% de taux d'interruption

100% de satisfaction

45% d'accès à l'emploi dans les six mois

Indicateurs de performance - Issus des résultats de la session 2022

